Image not found or type unknown

Convention 51, revalorisation salaire

Par **girldu91010**, le **31/10/2012** à **11:17**

Bonjour,

J'ai était embaucher en octobre 2010 en tant que moniteur educateur dans un EHPAD sous convention 51, la direction savait que je passait un diplome d'éducateur spécialisé.

Je suis diplome educateur specialise depuis juillet 2011. J'ai demander de manière orale la revalorisation de mon diplome et ma direction me le refuse.

Est ce que je peux obliger mon employeur a revoir mon salaire?

Par **P.M.**, le **31/10/2012** à **13:29**

Bonjour,
A priori, vous ne pouvez pas exiger qu'il soit tenu compte dans votre rémunération d'un diplome obtenu hors du plan de formation de l'entreprise et si votre emploi n'a pas changé...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés